

[Accueil](#) › [Culture](#) › L'oeuvre architecturale de Le Corbusier à l'Unesco



Charles Edouard Jeanneret, Le Corbusier.

© AFP or licensors / STF

ATS/LT

Publié dimanche 17 juillet 2016 à 13:57.

## Patrimoine

### L'œuvre architecturale de Le Corbusier à l'Unesco

Après avoir été retoqué, l'architecte chaux-de-fonnier voit son travail inscrit au patrimoine mondial

L'œuvre architecturale de Le Corbusier (Charles-Edouard Jeanneret, 1887-1965) a été inscrite ce dimanche sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, lors de la session annuelle de cette institution qui se tient à Istanbul. Le dossier comprend 17 sites dans sept pays (France, Suisse, Argentine, Belgique, Allemagne, Japon et Inde).

**Lire aussi:** Le Corbusier, une maîtrise du monde

Parmi eux figurent notamment la villa Le Lac à Corseaux (VD), au bord du Léman, et l'immeuble Clarté à Genève, souligne ce matin un communiqué de l'Office fédéral de la culture.

**Lire aussi l'éditorial:** Les limites de l'admiration

«L'œuvre de Le Corbusier est une contribution majeure au Mouvement moderne, écrit l'Office fédéral de la culture. Entre 1910 et 1960, ce courant novateur déclenche un débat à l'échelle mondiale sur le rôle de l'architecture. Il est également à l'origine d'un nouveau vocabulaire architectural, a modernisé les méthodes de construction et a cherché à répondre aux besoins de la société moderne, partout dans le monde.»

## **Une aubaine pour Genève**

L'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco permet à Genève de s'inscrire dans un itinéraire ad hoc mondial, se réjouit le conseiller administratif de la Ville de Genève, Rémy Pagani. «La Ville de Genève va proposer au Conseil municipal d'acheter, avec l'aide de la Confédération, un appartement de l'immeuble Clarté pour des visites», ajoute-t-il.

Le chef du département des constructions et de l'aménagement était à Istanbul pour défendre le dossier Le Corbusier.

Le troisième essai de demande d'inscription de la série de sites transnationale est ainsi réussi. «Pour Genève, cette inscription soutient aussi le travail de préservation déjà fait. La Ville a classé le bâtiment Clarté au titre de monument historique il y a 30 ans», ajoute Rémy Pagani.

Construit en 1930, selon des plans de Le Corbusier et de son cousin Pierre Jeanneret, l'immeuble Clarté est un bâtiment locatif de neuf étages. Il compte 50 appartements regroupés autour de deux cages d'escalier. Ce premier édifice de grandes dimensions à ossature de fer soudée correspond à un type architectural et à une forme d'habitat urbain nouveaux.

La structure rend possible l'aménagement libre d'une grande variété de logements. Et pour la première fois, Le Corbusier introduit dans un immeuble locatif des logements en duplex, sortes de «villas suspendues». La clientèle visée par l'opération se compose de fonctionnaires internationaux et de membres des professions libérales, précise la Ville de Genève.

## **La villa Le Lac à Corseaux**

Quant à la villa Le Lac, située à Corseaux au bord du Léman, «elle compte parmi les réalisations les plus personnelles et les plus inventives de l'architecte», selon l'Association des sites Le Corbusier.

A l'intérieur, sur une surface restreinte de 60 m<sup>2</sup>, sont organisés «de manière fonctionnelle et minimale» vestibule, séjour et espace de travail, chambre à coucher, chambre d'amis modulable, penderie, cuisine, salle de bains, toilettes et chauffages, explique le site internet de l'association.

## **Deux échecs**

En 2004, l'œuvre de Le Corbusier était pour la première fois candidate au patrimoine mondial: le dossier comprenait les villas Jeanneret-Perret et Schwob à La Chaux-de-Fonds, la villa Le Lac à Corseaux et l'immeuble Clarté à Genève. Cinq ans plus tard, l'Unesco refusait d'inscrire ces constructions sur sa liste, sans donner d'explication.

Le dossier a essuyé un second refus en 2011. Sous la direction de la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique et le Japon voulaient faire reconnaître le travail de Le Corbusier comme symbole des nouvelles constructions urbaines.

Depuis, les pays concernés ont modifié la candidature, réduisant le nombre de sites proposés. La Villa turque (Schwob) et la Maison blanche (Jeanneret-Perret) à La Chaux-de-Fonds ont été retirées du dossier.

---

## **Les 17 sites Le Corbusier inscrits sur la liste de l'Unesco**

Dans l'ordre chronologique de leurs réalisations.

- Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France (1923)

- Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse (1923)
- Cité Frugès, Pessac, France (1924)
- Maison Guiette, Anvers, Belgique (1926)
- Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Allemagne (1927)
- Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France (1928)
- Immeuble Clarté, Genève, Suisse (1930)
- Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, France (1931)
- Unité d'habitation, Marseille, France (1945)
- Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié-des-Vosges, France (1946)
- Maison du Docteur Curutchet, La Plata, Argentine (1949)
- Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp, France (1950)
- Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune–Cap-Martin, France (1951)
- Complexe du Capitole, Chandigarh, Inde (1952)
- Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux, France (1953)
- Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon (1955)
- Maison de la Culture de Firminy, Firminy, France (1953)